

ROGERS

Lantic



TSX : RSI

RAPPORT ESG 2022

JUILLET 2023





TABLE DES MATIÈRES

03 Portée et limites du rapport

03 Énoncés prospectifs

04 Message du président et
chef de la direction

05 À propos de Rogers

07 Notre vision et nos valeurs

08 Faits saillants ESG 2022

09 Évaluation de la matérialité

10 Priorités ESG

11 ENVIRONNEMENT

12 Indicateurs clés

13 Action contre les changements
climatiques

15 Déchets opérationnels

16 Gestion de l'eau

17 Emballage

19 SOCIAL

20 Indicateurs clés

21 Chez Rogers

21 Santé et sécurité

22 Diversité, égalité et inclusion

22 Droits humains

23 Mieux-être des employés

23 Sécurité alimentaire

24 Dans notre chaîne d'approvisionnement

24 Dans nos communautés

25 GOUVERNANCE

26 Indicateurs clés

27 Conseil d'administration

28 Opérations

29 ESG

30 APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

31 Approvisionnement éthique et durable

33 ANNEXES

34 Tableau d'index de la SASB

35 Abréviations



PORTÉE ET LIMITES DU RAPPORT

Les données présentées dans ce rapport sont basées sur nos derniers exercices financiers et couvrent notre secteur du sucre et celui des produits de l'érable, sauf indication contraire. Les données n'ont pas été vérifiées par un tiers indépendant et certains indicateurs sont compilés manuellement. Les informations sont exactes au meilleur de notre connaissance.

Aux fins du présent rapport, Rogers Sugar inc. sera désignée par les termes « Rogers » ou « la Société », « nous », « notre » ou « nos ».

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations et de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés et des renseignements qui reflètent les prévisions actuelles de la Société à l'égard d'événements et de performances futurs. L'utilisation des termes comme « peut », « sera », « devrait », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « s'attendre à », « planifier », « croire », « estimer » et autres expressions similaires, ainsi que la forme négative de ces expressions, indiquent qu'il s'agit d'énoncés prospectifs. Bien que cette liste ne soit pas exhaustive, Rogers prévient les parties prenantes que les énoncés concernant la stratégie, les ambitions, les objectifs, les cibles, les engagements, les efforts, les initiatives, les programmes et nos investissements dans ces activités, efforts, initiatives et programmes, ainsi que le calendrier, les résultats, les réalisations et les impacts prévus ou attendus sont, ou peuvent être, des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations et des hypothèses faites par la Société en fonction de son expérience et de sa perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs que Rogers juge pertinents et raisonnables de considérer dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent sensiblement des attentes qu'expriment ces énoncés. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée.

Bien que Rogers estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport annuel ESG, et Rogers décline toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins qu'elle n'y soit tenue en vertu de la loi.



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

JE SUIS TRÈS HEUREUX DE PRÉSENTER LE TROISIÈME RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE (ESG) DE ROGERS. SI L'EXERCICE 2022 A ÉTÉ UNE ANNÉE RECORD POUR NOTRE ENTREPRISE EN TERMES DE PRODUCTION, DE REVENUS ET DE BAIIA, COMME INDIQUÉ DANS NOTRE RAPPORT ANNUEL 2022, IL A ÉGALEMENT REPRÉSENTÉ UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR NOTRE PROGRAMME ESG À LONG TERME.

Pour faire avancer notre programme ESG, aujourd'hui et à l'avenir, nous avons créé une structure ESG formelle et recruté un nouveau directeur du développement durable, qui se rapporte directement à notre équipe de direction. Cette étape importante nous a amenés à intégrer plusieurs changements dans le présent rapport, dans le but d'accroître la transparence et la responsabilité.

En tant que fabricant de produits alimentaires exploitant neuf installations au Canada et aux États-Unis, nous comprenons l'impact de nos opérations et de nos produits sur l'environnement et les communautés où nous sommes situés, ainsi que sur les consommateurs de nos produits, et nous prenons ces responsabilités très au sérieux. Nous veillons à ce que l'amélioration continue caractérise tout ce que nous faisons. C'est pourquoi nous avons investi plus de 9 millions de dollars depuis 2018 dans des projets qui ont amélioré l'efficacité énergétique de notre processus de fabrication et réduit les émissions de carbone associées, une stratégie d'investissement qui se poursuivra dans les années à venir. Je suis également particulièrement fier de notre bilan en matière de sécurité des employés, qui n'a cessé de s'améliorer au cours des dernières années, menant à un taux d'incidence historiquement bas dans l'ensemble de nos opérations en 2022.

Notre engagement en matière d'ESG ne se limite pas à nos opérations, il englobe également notre chaîne d'approvisionnement. Au dernier trimestre 2022, nous avons franchi une étape importante dans la réalisation de notre objectif d'approvisionnement en sucre brut provenant à 100 % de producteurs qui ont recours à des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées, grâce à un partenariat d'approvisionnement pluriannuel avec Raízen, une source de sucre brut certifié sans organismes génétiquement modifiés (« sans OGM ») et certifié Bonsucro pour nos activités dans l'Est du Canada. Ce sucre brut sans OGM et certifié Bonsucro sera raffiné dans nos installations de Montréal et offert à nos clients dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable.

Nous constatons l'importance qu'ont eue les mesures prises en 2022 pour mesurer nos performances futures, car nous avons rationalisé le processus de collecte des données ESG et de communication de ces données à l'interne et à l'externe. Il ne s'agit toutefois que de la première étape de la prochaine phase d'amélioration, puisque nous utiliserons 2022 comme base de référence pour mesurer le succès des stratégies et des objectifs futurs visant à réduire notre impact environnemental, à accroître notre conscience sociale et à revoir nos pratiques de gouvernance. Nous avons hâte de présenter publiquement ces stratégies et ces objectifs une fois qu'ils auront été établis, dans un avenir proche.

En résumé, nous avons fait des progrès significatifs en 2022, qui sont présentés dans notre troisième rapport ESG, et nous nous engageons à poursuivre notre processus d'amélioration dans les années à venir.

Pour conclure, j'aimerais remercier tout particulièrement notre comité interne ESG pour le temps et les efforts qu'il a consacrés à l'élaboration de ce rapport. En outre, j'aimerais remercier tous nos employés pour leur dévouement et leur travail acharné tout au long de l'année, nos fournisseurs et nos clients pour leur confiance et nos actionnaires pour leur soutien dans notre démarche de développement durable.

Michael Walton

Président et chef de la direction

À PROPOS DE ROGERS

ROGERS détient la totalité des actions ordinaires de Lantic inc., qui exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, une installation de mélange et un centre de distribution à Toronto, en Ontario, ainsi que l'unique usine canadienne de transformation du sucre de betterave, qui est située à Taber, en Alberta.

LANTIC détient la totalité des actions ordinaires de La Corporation des produits de l'érable (« The Maple Treat Corporation » ou « TMTC »). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, Dégelis et Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont.



ROGERS

1. Siège social et raffinerie de sucre de canne
VANCOUVER (C.-B.)
2. Usine de sucre de betterave
TABER (ALB.)
3. Centre de distribution
TORONTO (ONT.)
4. Installation de mélange
TORONTO (ONT.)
5. Bureau de direction et raffinerie de sucre de canne
MONTRÉAL (QC)

TMTC

6. Siège social et usine d'embouteillage, et service des ventes et centre de distribution de l'Est
GRANBY (QC)
7. Usine d'embouteillage, entrepôt et centre d'expédition
SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY (QC)
8. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
DÉGELIS (QC)
9. Usine d'embouteillage, centre de distribution et d'expédition
WEBSTERVILLE (VERMONT)

1 177

Employés

9

Installations

STRUCTURE JURIDIQUE

ROGERS



Lantic



ROGERS EN CHIFFRES



1 006,1 M\$

Revenus totaux

102,1 M\$

BAlIA ajusté

5,9 %

Rendement du dividende

794 600

Tonnes métriques de sucre

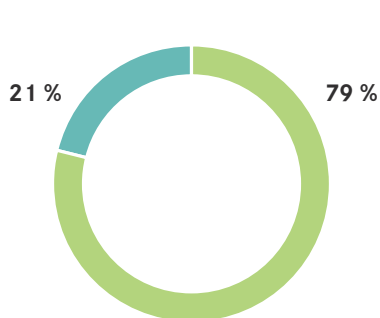
47 063 000

Livres de sirop d'érable

645 M\$

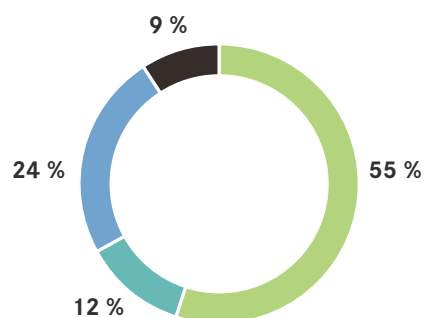
Capitalisation boursière

REVENUS EN 2022



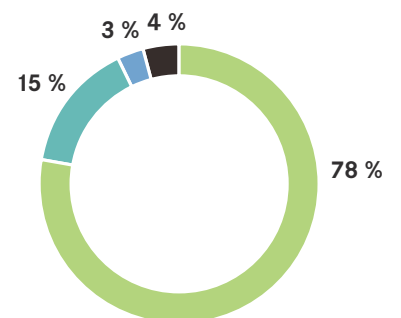
■ Sucre ■ Produits de l'érable

REVENUS DU SUCRE EN 2022 PAR SEGMENT



■ Industriel ■ Consommation
■ Liquide ■ Exportation

REVENUS EN 2022 PAR RÉGION



■ Canada ■ États-Unis
■ Europe ■ Autres



NOTRE VISION

ÊTRE UNE FORMIDABLE ENTREPRISE AVEC LAQUELLE S'ASSOCIER, POUR Y TRAVAILLER ET POUR Y INVESTIR, EN OFFRANT UN PORTEFEUILLE DE SOLUTIONS D'ÉDULCORANTS NATURELS DE PREMIER PLAN.



NOS VALEURS



LA SÉCURITÉ

Nous agissons avec l'intention bien arrêtée de nous garder tous, visiteurs compris, en toute sécurité.



NOS EMPLOYÉS

Nous travaillons en équipe de façon efficace et nous livrons ce que nous avons promis.



CLIENTS

Nous bâtissons des relations solides avec nos clients et, collectivement, leur livrons ce à quoi nous nous sommes engagés.



NOTRE COMMUNAUTÉ

Nous nous engageons à contribuer au bien-être des communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.



EXCELLENCE

Nous recherchons constamment de meilleures façons de faire.



INTÉGRITÉ

Nous agissons avec intégrité, enthousiasme et de façon résolue.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous faisons tous les efforts pour réduire notre empreinte environnementale et ajouter à notre profitabilité.

FAITS SAILLANTS ESG 2022



ENVIRONNEMENT

4 186 409

Consommation totale
d'énergie (GJ)

258 981⁽¹⁾

Émissions de GES (tCO₂e)



SOCIAL

231 000 \$

Dons de charité

-45 %⁽²⁾

Réduction du taux d'incidents
enregistrables avec perte de temps
au cours des 3 dernières années



GOVERNANCE

33 %

Femmes au conseil
d'administration de Rogers

100 %

La rémunération incitative
des gestionnaires est liée à un
ou plusieurs objectifs ESG

(1) Émissions totales des champs d'application 1 et 2.

(2) Exclut les données des sites de fabrication des produits de l'érablé.

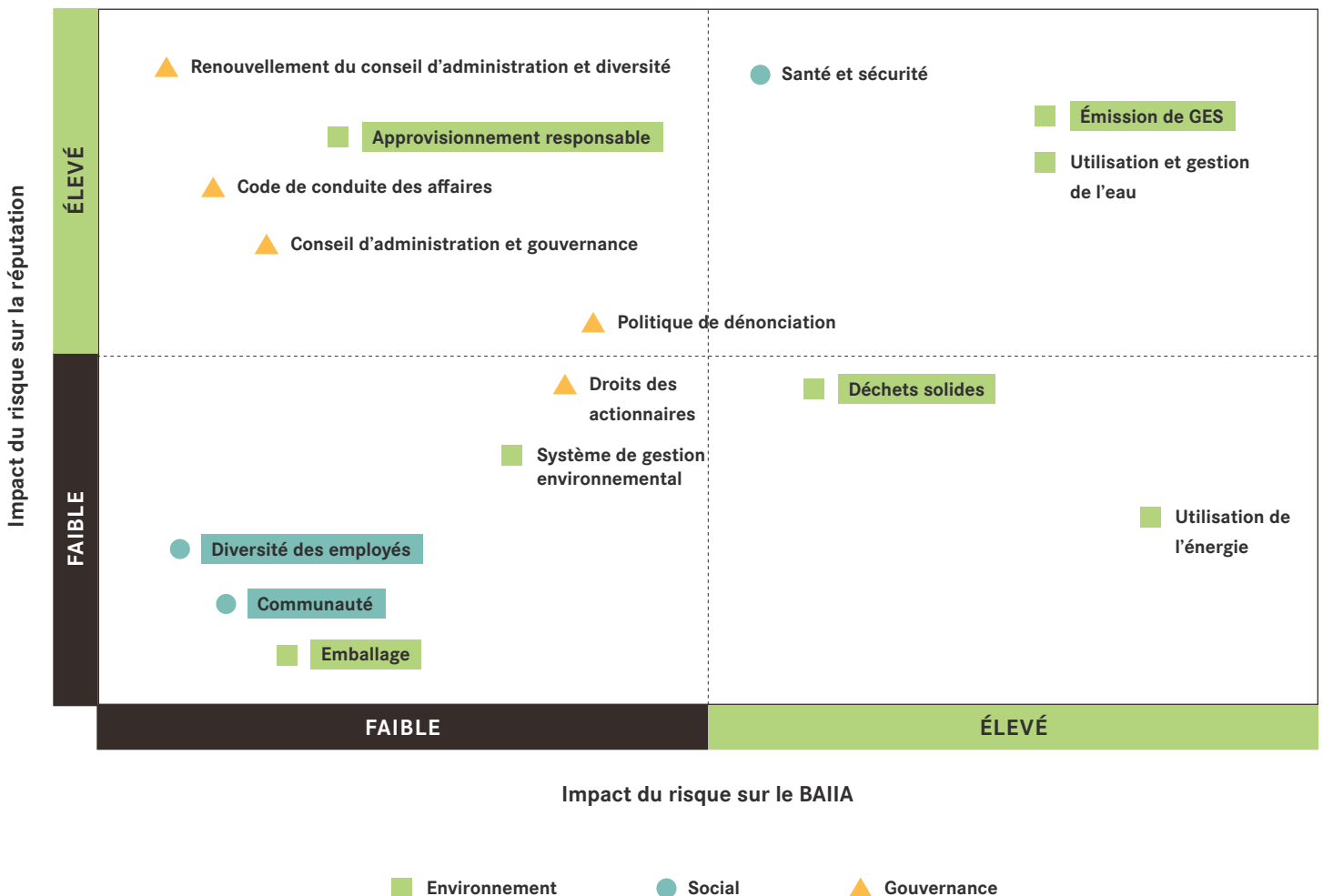
ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ

EN 2020, NOUS AVONS JETÉ LES BASES DU PARCOURS ESG DE ROGERS AVEC UNE MATRICE INTERNE D'ÉVALUATION DE LA MATÉRIALITÉ. NOUS AVONS BASÉ L'ANALYSE SUR DEUX CRITÈRES DE RISQUE MAJEURS : L'IMPACT SUR NOTRE BAIIA ET NOTRE RÉPUTATION. NOUS AVONS ÉVALUÉ CHAQUE SUJET ESG SUR UNE ÉCHELLE D'IMPORTANCE ALLANT DE FAIBLE À ÉLEVÉE.

En 2021 et 2022, nous avons complété cette évaluation initiale en analysant les priorités ESG des parties prenantes de Rogers. En 2021, nous avons comparé 24 entreprises, dont des compétiteurs, des fournisseurs et des clients, en analysant leurs rapports ESG respectifs. Nous avons étendu cette analyse à 39 entreprises en 2022.

Ce processus a mis en évidence les priorités ESG les plus signalées par les parties prenantes de Rogers en 2021 et 2022, notamment : l'approvisionnement responsable, les émissions de gaz à effet de serre (GES), les déchets solides, la communauté, la diversité des employés et l'emballage. Ces résultats restent cohérents avec les analyses précédentes et les principales priorités de notre programme ESG.

Le processus d'analyse des parties prenantes de Rogers et la création d'une matrice interne d'évaluation de la matérialité ESG ont jeté les bases de notre programme ESG et contribuent à orienter l'élaboration de stratégies et d'objectifs à court et à long terme.



PRIORITÉS ESG



ENVIRONNEMENT

- Action contre les changements climatiques
- Déchets opérationnels
- Gestion de l'eau
- Emballage



SOCIAL

- Santé et sécurité
- Diversité, égalité et inclusion
- Droits humains
- Bien-être et développement des employés
- Sécurité alimentaire
- Engagement communautaire



GOVERNANCE

- Structures de gouvernance solides
- Pratiques commerciales éthiques
- Égalité au sein du conseil d'administration
- Indépendance du conseil d'administration
- Rémunération liée à l'ESG



APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

- Approvisionnement éthique
- Approvisionnement durable
- Traçabilité et suivi
- Certification/Vérification



Environnement

NOS SYSTÈMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DE NOS ACTIVITÉS GARANTISSENT LE RESPECT ET LE CONTRÔLE DE NOTRE CONFORMITÉ AUX NORMES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT. AU-DELÀ DE LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE, NOUS AVONS DÉTERMINÉ PLUSIEURS PRIORITÉS ENVIRONNEMENTALES PERTINENTES, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE NOTRE ACTION CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, NOS DÉCHETS OPÉRATIONNELS, NOTRE GESTION DE L'EAU ET L'EMBALLAGE DE NOS PRODUITS.

L'importance économique et réputationnelle des considérations environnementales, telles que l'énergie et les ressources naturelles, dans nos activités sont gérées selon une approche d'amélioration continue, ce qui nous conduit à considérer régulièrement de nouvelles technologies et pratiques commerciales qui minimisent notre empreinte environnementale et qui parallèlement, lorsque c'est possible, améliorent notre résultat net. En ce qui concerne plus particulièrement notre consommation d'énergie, au cours des cinq dernières années, cette priorité nous a conduits à faire des investissements de plus de 9 millions de dollars pour exploiter de nouvelles technologies et améliorer les processus afin de récupérer l'énergie perdue, accroître l'efficacité de l'évaporation et améliorer les performances des chaudières, ce qui a permis de réduire les coûts, diminuer notre consommation énergétique et notre empreinte écologique.

L'année 2022 a été une période très importante pour nous dans notre processus de gérance environnementale. Nous avons pris des mesures pour étendre nos processus de collecte de données afin de connaître et de rendre compte de notre impact et de nos risques en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre de champs d'application 1, 2 et 3, les déchets opérationnels, les extractions totales d'eau et les matériaux d'emballage. Cette pratique d'amélioration de la collecte de données et de suivi des processus s'améliorera continuellement dans les années à venir, mais l'année 2022 nous fournira une base de référence solide pour fixer des objectifs et mesurer les améliorations futures.

INDICATEURS CLÉS

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020
Installations			
Nombre d'installations au Canada et aux États-Unis (sucre et érable)	9	9	9
Nombre d'installations dans ce cycle de déclaration	9	7 ⁽¹⁾	7 ⁽¹⁾
Énergie			
Consommation totale d'énergie (GJ)	4 186 409	Non rapportée	Non rapportée
Intensité de la consommation totale d'énergie (GJ / t. m. de produit)	5,25	Non rapportée	Non rapportée
Intensité de la consommation d'énergie provenant de carburant (GJ / t. m. de produit)	4,93 ⁽²⁾	4,80 ⁽³⁾	4,47
Intensité électrique (kWh / t. m. de produit)	102,44 ⁽¹⁾	100,35	96,51
Émissions atmosphériques⁽⁴⁾			
Émissions directes de GES – Champ d'application 1 (tCO ₂ e)	254 928	Non rapportée	Non rapportée
Émissions indirectes de GES – Champ d'application 2 (tCO ₂ e)	4 053	Non rapportée	Non rapportée
Émissions totales de GES – Champs d'application 1 et 2 (tCO ₂ e)	258 981	Non rapportée	Non rapportée
Intensité des émissions de GES – Champs d'application 1 et 2 (tCO ₂ e / t. m. de produit)	0,325	Non rapportée	Non rapportée
Intensité des émissions de GES – Combustion de carburants de sources stationnaires (tCO ₂ e / t. m. de produit)	0,214 ⁽²⁾	0,210 ⁽³⁾	0,203
Autres émissions indirectes de GES – Champ d'application 3 (tCO ₂ e)	679 444	Non rapportée	Non rapportée
Eau			
Intensité totale de l'extraction d'eau – potable et non potable (m ³ / t. m. de produit)	38,56	Non rapportée	Non rapportée
Intensité de la consommation d'eau potable (m ³ / t. m. de produit) ⁽⁵⁾	1,50	Non rapportée	Non rapportée
Approvisionnement			
Pourcentage de l'approvisionnement en sucre brut provenant de producteurs ayant recours à des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées ⁽⁶⁾	26 %	22 %	17 %

(1) Nos installations de distribution et de mélange de Toronto n'étaient pas incluses dans les rapports précédents.

(2) Les hausses constatées en 2022 peuvent être attribuables à une augmentation de la production à notre usine de Taber et à l'impact pondéré d'un besoin énergétique plus élevé par tonne métrique pour la transformation de la betterave à sucre comparativement à la canne à sucre brute.

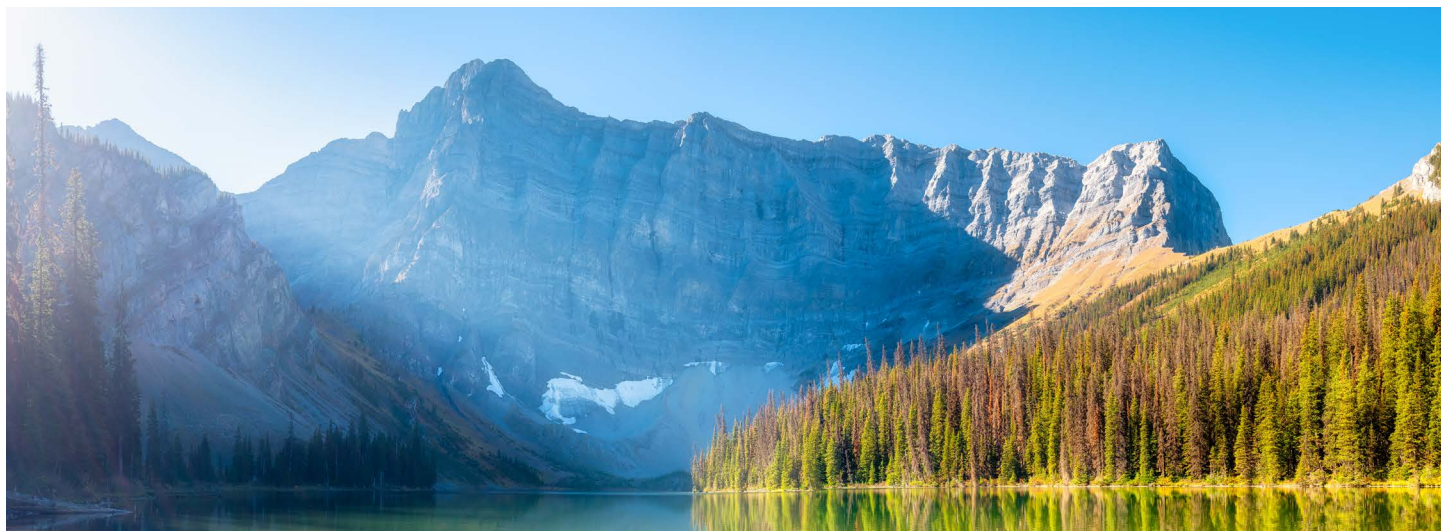
(3) Le résultat de 2021 a été retraité en fonction des données mises à jour reçues pour l'usine de Taber.

(4) Les résultats de champ d'application 2 sont basés sur la localisation et sur le marché et sont calculés sur la base d'équivalents.

(5) Exclut les sites de fabrication des produits de l'érable.

(6) L'approvisionnement de betteraves, et la production de sucre associée, a été normalisé et inclut dans les calculs de l'approvisionnement.

ACTION CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



ROGERS S'EST ENGAGÉE À LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN RÉDUISANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES À SES ACTIVITÉS, TOUT EN AMÉLIORANT LA RÉSILIENCE DE CELLES-CI.

Au cours des années précédentes, nous avons déclaré uniquement les émissions de GES associées à la combustion de carburant. Les résultats fournis dans le présent rapport constituent un inventaire plus complet des émissions de GES de l'organisation, établi d'après le protocole concernant les gaz à effet de serre du World Resource Institute⁽¹⁾. En 2022, nous avons élargi l'inventaire de nos émissions de GES pour y inclure toutes les sources d'émissions connues de champs d'application 1 et 2, ainsi qu'un inventaire limité des émissions du champ d'application 3. Cette approche de comptabilisation plus complète nous permettra d'élaborer des stratégies de réduction des émissions de carbone orientées vers l'avenir et de fixer des objectifs mesurables, en utilisant 2022 comme base de référence.

Nous sommes conscients qu'il s'agit là des prochaines étapes nécessaires pour que Rogers s'attaque efficacement aux changements climatiques à la fois dans nos activités directes et dans notre chaîne de valeur. Pour garantir des progrès fructueux, nous avons renforcé notre capacité interne à traiter tous les aspects du développement durable, y compris les changements climatiques, et nous avons adopté de nouveaux outils numériques pour nous aider à mesurer et à suivre nos performances avec une plus grande précision.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, nous identifions en permanence des projets qui peuvent contribuer à réduire sensiblement nos émissions de GES et à rendre nos processus de production plus efficaces.

Inventaire des émissions de GES (tCO ₂ e)	2022
Champ d'application 1	
Combustion de carburants à des sources stationnaires	200 490
Combustion de carburants à des sources mobiles	543
Pertes de gaz réfrigérants	27
Émissions des procédés industriels	3 333
Émissions fugitives	459
Gestion des déchets sur site	2 549
Gestion des eaux usées sur le site	47 527
Champ d'application 2⁽²⁾	
Consommation d'électricité importée	4 053
Champ d'application 3	
Émissions de l'énergie en amont ⁽³⁾	307
Biens achetés ^{(4), (5)}	369 988
Transport en amont ⁽⁶⁾	305 209
Gestion des déchets solides	3 084
Approvisionnement en eau de la ville	416
Traitement des eaux usées de la ville	440
Hors des champs d'application	
CO ₂ biogénique	9 985

(1) www.ghgprotocol.org

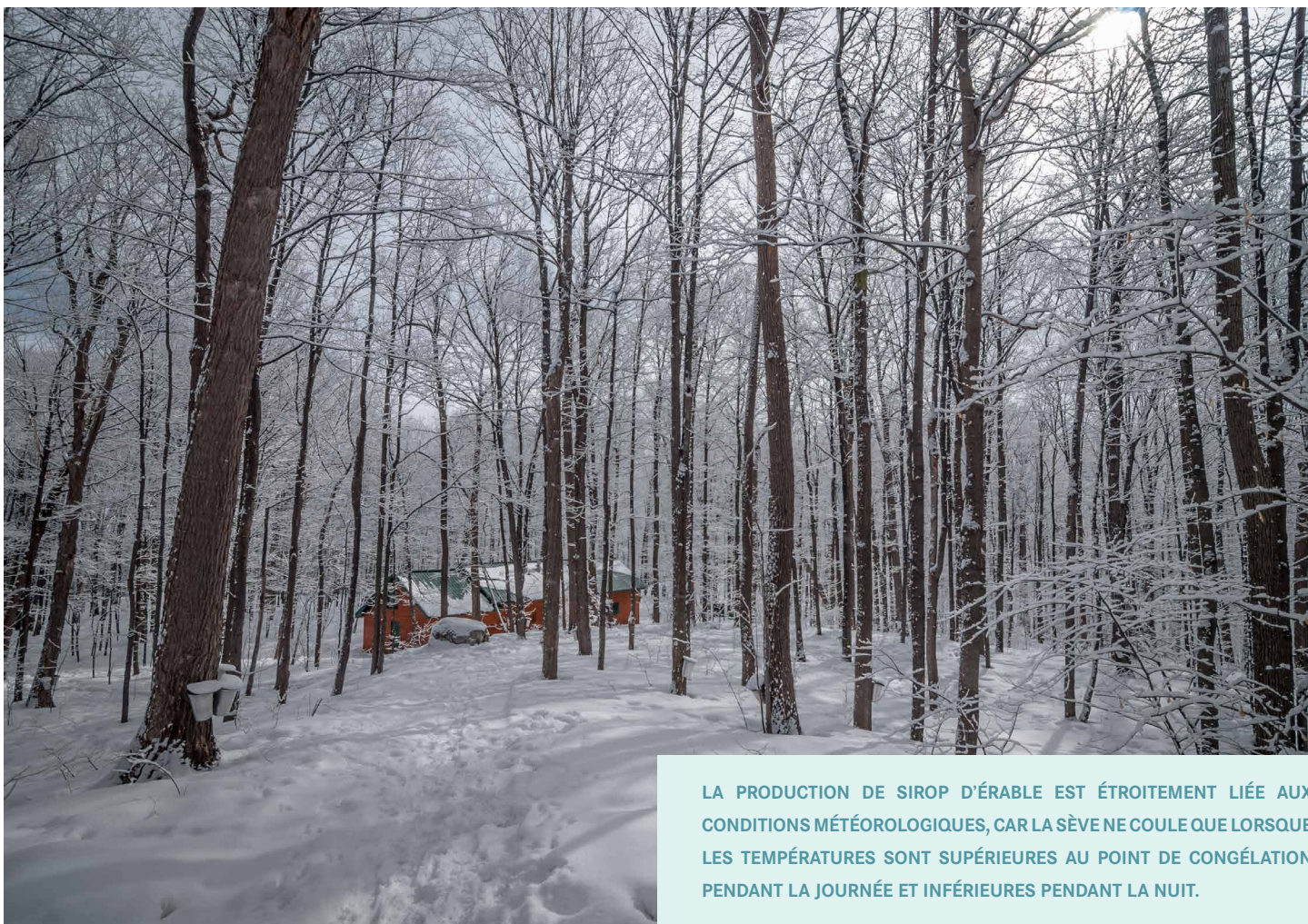
(2) Les résultats de champ d'application 2 sont basés sur la localisation et sur le marché et sont calculés sur la base d'équivalents.

(3) Pertes de transmission et de distribution d'électricité en amont.

(4) Comprend les émissions provenant des activités agricoles associées à la culture de la canne à sucre et à la betterave à sucre.

(5) Exclut la fabrication des produits de l'érable.

(6) Comprend les émissions provenant du transport du sucre brut de l'usine vers les raffineries de Rogers, du transport des stations d'empilage de Rogers vers l'usine de Rogers à Taber et le fret intérieur entre les usines de Rogers.



LA PRODUCTION DE SIROP D'ÉRABLE EST ÉTROITEMENT LIÉE AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES, CAR LA SÈVE NE COULE QUE LORSQUE LES TEMPÉRATURES SONT SUPÉRIEURES AU POINT DE CONGÉLATION PENDANT LA JOURNÉE ET INFÉRIEURES PENDANT LA NUIT.

Chez Rogers, nous comprenons l'importance de limiter et d'atténuer les changements climatiques mondiaux, tant pour le bien-être de la planète que pour la continuité de nos activités. Les changements climatiques, y compris les impacts du réchauffement de la planète et des changements soudains des conditions météorologiques causant des événements météorologiques extrêmes, constituent un risque qui pourrait avoir un impact négatif sur nos deux secteurs d'activité. Ce risque s'est accru ces dernières années, car les températures moyennes augmentent et les événements météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné dépend de la disponibilité de sucre de canne brut et de betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes risquent d'endommager les cultures annuelles de canne à sucre et de betterave à sucre. La taille et la qualité des récoltes sont directement affectées par les conditions météorologiques. L'effet négatif des changements climatiques mondiaux pourrait entraîner une interruption de l'approvisionnement et/ou une augmentation significative du prix d'achat.

La production de sirop d'érable s'étale sur une période de six à huit semaines, au cours des mois de mars et d'avril de chaque année. Cette production est étroitement liée aux conditions météorologiques, car la sève ne coule que lorsque les températures sont supérieures au point de congélation pendant la journée et inférieures pendant la nuit. Étant donné l'importance de la température dans le processus de récolte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète peuvent avoir un impact important sur ces processus, car la saison de production du sirop d'érable peut se raccourcir. La réduction de la saison de production du sirop d'érable peut également avoir un impact sur le niveau de production.

Ces risques associés aux changements climatiques mondiaux pourraient entraîner une baisse des ventes, une augmentation des coûts et des perturbations du marché. Cela pourrait avoir un effet négatif important sur la performance, les résultats et les conditions financières de notre entreprise.

DÉCHETS OPÉRATIONNELS

COMME NOUS SOMMES UNE ENTREPRISE DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, LA PRODUCTION DE DÉCHETS RESTERA UN SUJET IMPORTANT POUR ROGERS. TOUTEFOIS, CONTRAIREMENT À DE NOMBREUSES AUTRES INDUSTRIES DU SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE, NOUS POUVONS RÉCUPÉRER PRÈS DE 100 % DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GÉNÉRÉS DANS NOS INSTALLATIONS EN LES RÉINTRODUISANT DANS LE PROCESSUS DE RAFFINAGE.

Le raffinage du sucre génère plusieurs sous-produits, tels que la mélasse et les granulés de betterave, qui ont une valeur significative. Pour nous assurer de minimiser le volume de déchets éliminés, tout en maximisant nos flux de revenus alternatifs, nous disposons d'une équipe de ventes spécialisée dans la recherche de marchés finaux pour les sous-produits à haute valeur associés au raffinage du sucre. En 2022, les ventes de sous-produits représentaient à elles seules environ 2 % des revenus totaux de la Société.

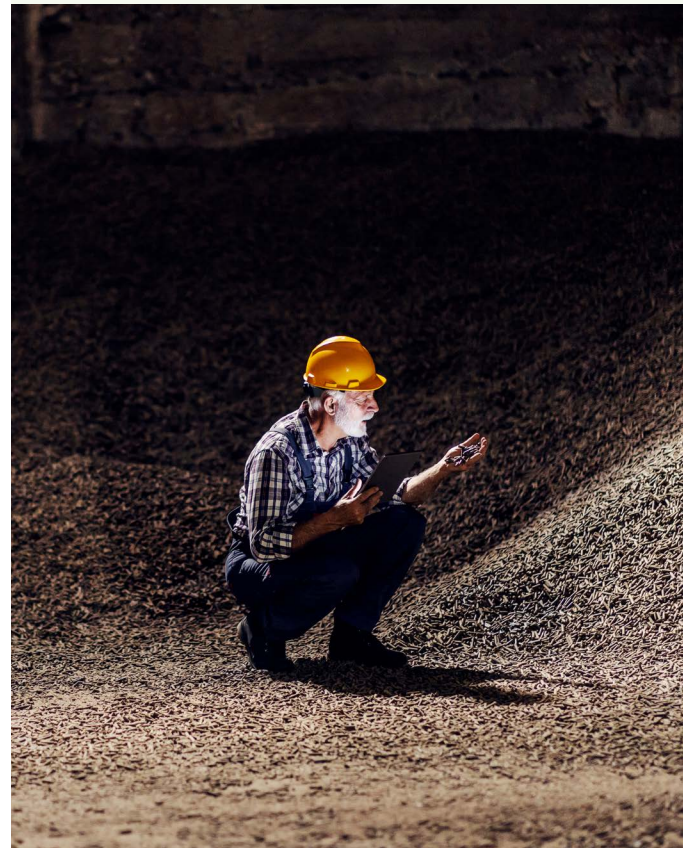
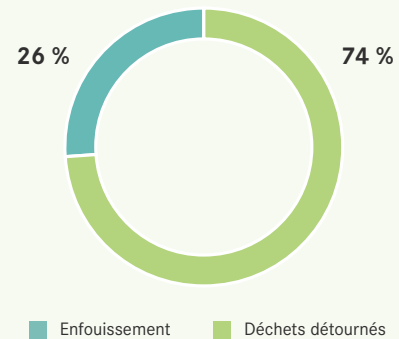
Pour la première fois, en 2022, nous avons recueilli des données et évalué nos flux de déchets et leur importance matérielle relative dans l'ensemble de la Société. Cette première étape de notre programme de gestion des déchets comprenait nos trois plus grandes installations, les raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver et l'usine de transformation de la betterave de Taber. Nous avons constaté que près de 75 % des déchets non dangereux retirés de ces trois sites en 2022 ont été détournés des sites d'enfouissement. La majorité des déchets détournés ont été utilisés pour l'épandage, l'alimentation animale, le recyclage ou la digestion anaérobie.

Nous n'avons pas inclus dans notre analyse des déchets les données relatives aux marchés finaux des sous-produits déjà établis, tels que ceux de la mélasse et des granulés de betterave. Toutefois, à mesure que nous trouverons des utilisations plus durables pour des flux de déchets spécifiques actuellement collectés et non détournés des sites d'enfouissement, nous inclurons ces informations dans nos données de performances en matière de gestion des déchets.

La gestion et le réacheminement des déchets nous offrent une excellente occasion d'améliorer nos performances environnementales et de générer des revenus à partir d'autres sources. Nous avons identifié cette opportunité et nous recherchons et examinons en permanence de nouveaux marchés finaux pour nos flux de déchets opérationnels. Dans le cadre de notre recherche de solutions durables afin de remplacer le recours aux sites d'enfouissement pour plusieurs déchets non dangereux générés lors du traitement des betteraves sucrières sur notre site de Taber, nous stockons ces déchets sur place.

Les déchets dangereux que nous produisons dans nos installations comprennent, entre autres, les déchets chimiques, les solvants, les peintures et les huiles. Pour gérer correctement les déchets dangereux, nous travaillons avec nos fournisseurs de gestion des déchets pour vérifier que les matériaux sont transportés, traités et recyclés ou éliminés conformément aux exigences réglementaires applicables.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS^{(1),(2)}



(1) Représente les installations de Montréal, Vancouver et Taber.

(2) Exclut les déchets stockés sur le site de Taber et les déchets dangereux.

GESTION DE L'EAU

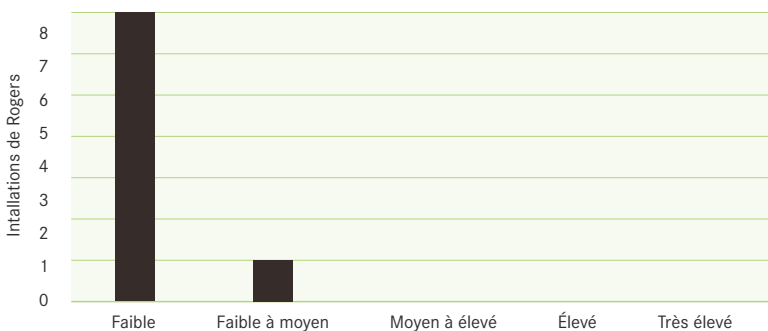
CONSOMMATION D'EAU

Rogers reconnaît que l'eau est une ressource rare dont la consommation doit être gérée de manière responsable. L'eau est un élément important du raffinage du sucre et de la transformation des betteraves à sucre. Tous les sites de production de Rogers s'efforcent de réduire la consommation d'eau grâce à des initiatives telles que le recyclage et la conservation de l'eau. Nos sites utilisent une combinaison d'eau potable et d'eau non potable pour différents processus associés à la production de sucre et de sirop d'érable. Nous suivons et contrôlons les volumes d'eau que nous extrayons de toutes les sources, le niveau d'extraction et la consommation pour 2022 étant indiqués ci-dessous :

Eau (m ³)	2022
Prélèvements d'eau totaux ⁽¹⁾	30 735 052
Prélèvements d'eau par t.m. de produit	38,56
Prélèvements d'eau potable	2 792 235
Eau potable par t.m. de produit	3,50
Consommation d'eau potable ^{(2), (3)}	1 175 508
Consommation d'eau potable ^{(2), (3)} par t.m. de produit	1,50

Nous comprenons que l'accès à l'eau pour nos processus de fabrication dépend de la disponibilité de l'eau utilisable dans les zones de captage d'eau où nous exerçons nos activités. Avec l'évolution des changements climatiques, la fréquence et l'intensité des sécheresses augmentent, le risque d'inondation s'accroît, la qualité de l'eau diminue et la disponibilité continue de l'eau utilisable peut changer. Afin de comprendre toute exposition potentielle au stress hydrique, nous avons réalisé notre première évaluation du risque hydrique en 2022, en utilisant la classification de l'Institut des ressources mondiales (World Resources Institute⁽⁴⁾). En 2022, 8 de nos 9 installations étaient situées dans des zones à risque hydrique global « faible », et une installation était située dans une zone à risque hydrique global « faible à moyen ». Au fur et à mesure que nous progressons, notre objectif est de mieux comprendre les points chauds potentiels de stress hydrique liés à notre approvisionnement en sucre brut et en betteraves, ainsi que tout risque futur associé au stress hydrique dans nos opérations.

ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'EAU EN 2022



(1) Eau potable et non potable.

(2) Eau de ville mesurée moins l'eau renvoyée dans les égouts de la ville.

(3) Exclut les sites de fabrication des produits de l'érable.

(4) www.wri.org/aqueduct



Eaux usées

L'eau étant une ressource précieuse que nous partageons avec les communautés à proximité de nos installations, Rogers s'efforce de veiller à ce que l'eau que nous retournons dans l'environnement respecte ou dépasse les normes locales et nationales en la matière. Nos installations contrôlent la qualité de l'eau qu'elles rejettent en ce qui concerne la température, les polluants biologiques et chimiques, ainsi que le total des solides en suspension, afin de contribuer à la protection des écosystèmes aquatiques dans lesquels elles sont situées. Nous continuerons à surveiller la qualité des eaux usées provenant de nos installations, tout en procédant à des évaluations des risques liés aux eaux usées, afin de recenser les zones à risque « élevé » ou « extrêmement élevé » et d'adopter les mesures d'atténuation qui conviennent.

EMBALLAGE

ROGERS S'ENGAGE À UTILISER DES EMBALLAGES DURABLES DANS SES SECTEURS DU SUCRE ET DES PRODUITS DE L'ÉRABLE. NOTRE OBJECTIF EST DE FOURNIR DES PRODUITS DE QUALITÉ DANS DES EMBALLAGES QUI PROTÈGENT LE PRODUIT, FOURNISSENT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES ET MINIMISENT L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. NOUS RECONNAISSONS QUE LA PREMIÈRE ÉTAPE POUR RÉDUIRE L'IMPACT ASSOCIÉ À L'EMBALLAGE DE NOS PRODUITS CONSISTE À IDENTIFIER ET À COMPRENDRE COMMENT NOUS UTILISONS L'EMBALLAGE ET QUELS SONT LES ÉLÉMENTS QUI COMPOSENT LES FORMATS D'EMBALLAGE DE NOS PRODUITS.

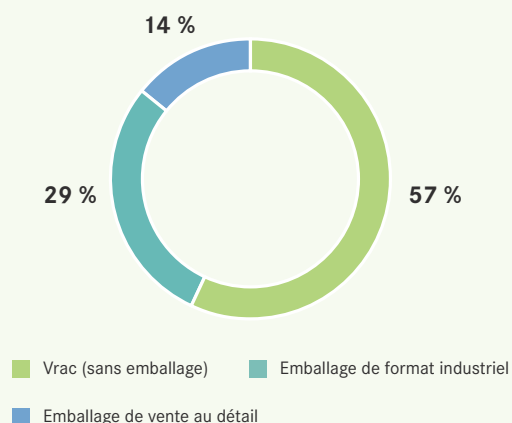
Le sucre et le sirop d'érable sont des éléments clés de l'industrie alimentaire en aval. En fait, plus de 85 % de nos livraisons sont destinées à des entreprises de transformation alimentaire industrielle. Cela place Rogers dans une situation unique, où la majorité de nos ventes expédiées n'ont pas d'emballage associé ou sont dans des formats d'emballage de taille industrielle plus importants.

En 2022, notre secteur du sucre a expédié plus de 58 % de son approvisionnement à ses clients sous forme de sucre en vrac sans emballage. En outre, 29 % de l'approvisionnement a été expédié dans de grands formats d'emballage pour les clients industriels. Les 13 % restants ont été emballés dans des formats de vente au détail et de restauration, et plus de 11 % représentaient des produits de marque propres à Rogers.

Le secteur des produits de l'érable de Rogers n'est pas en mesure de fournir du sirop d'érable en vrac avec zéro emballage, car il est essentiel d'assurer l'intégrité du sirop selon le système de classement du sirop d'érable. En 2022, l'approvisionnement en sirop d'érable dans les formats de vente au détail et de restauration représentait 92 % de toutes les livraisons d'approvisionnement, dont 8 % dans des formats d'emballage plus grands pour les clients industriels. Seulement 7 % de l'approvisionnement expédié pour la vente au détail et les services alimentaires étaient des produits de marque Rogers. Par conséquent, 85 % de l'approvisionnement total de notre secteur des produits de l'érable était destiné à des clients de marque privée.

Dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable en 2022, 57 % de l'approvisionnement total expédié était constitué de produits en vrac sans emballage, 29 % était emballé dans de grands formats industriels, tandis que 14 % était emballé dans des formats de services alimentaires et de vente au détail.

**APPROVISIONNEMENT PAR CATÉGORIE
D'EMBALLAGE EN 2022
(SUCRE ET PRODUITS DE L'ÉRABLE)**

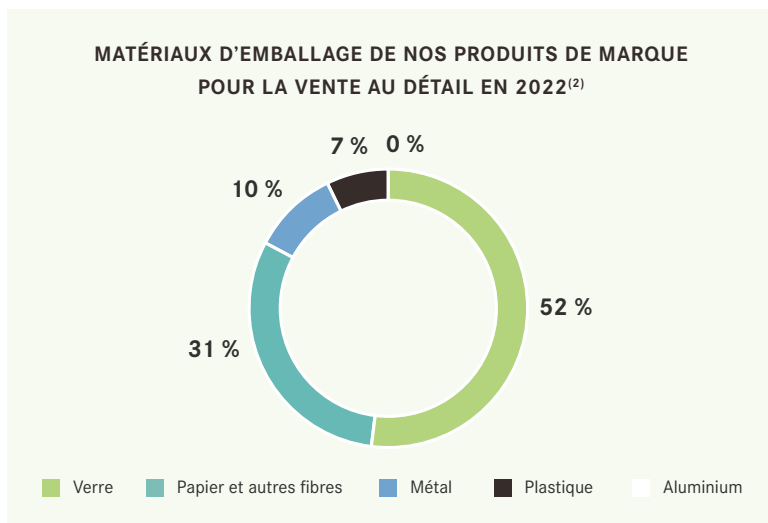


Nous comprenons l'importance de la recyclabilité des emballages de vente au détail pour les consommateurs finaux. C'est pourquoi, en 2022, Rogers a réalisé une évaluation des composants d'emballage primaires utilisés dans les emballages de vente au détail de nos propres marques. L'emballage des produits de marque privée est détenu et dirigé par le propriétaire de la marque, mais nous nous efforçons d'offrir des options plus durables à nos clients de marque privée, tout en améliorant activement l'emballage des produits de nos propres marques.

En 2022, nous avons principalement utilisé du verre, du papier et d'autres matériaux fibreux, du métal, du plastique et de l'aluminium dans les emballages de nos produits de marque, comme indiqué ci-dessous :

Matériaux d'emballage de nos produits de marque pour la vente au détail (t.m.) ⁽¹⁾	2022
Verre	357
Papier et autres fibres	212
Métal	64
Plastique	50
Aluminium	0,1

Environ 93 % de nos emballages de marque pour la vente au détail utilisent des matériaux de remplacement du plastique et sont constitués de matériaux dont les systèmes de recyclage et les marchés finaux sont généralement bien développés.



Au fur et à mesure que nous apprenons et comprenons les emballages que nous utilisons, nous nous efforçons d'éliminer les éléments problématiques, de rendre nos emballages plus recyclables et d'incorporer du contenu recyclé dans la mesure du possible. Chez Rogers, nous reconnaissons que le fait de rendre nos emballages plus durables, et notamment plus recyclables, nous donnera un avantage concurrentiel et nous serons bien placées au moment où les gouvernements provinciaux et d'états ainsi que les gouvernements au niveau fédéral édicteront de nouveaux règlements en ce qui concerne la responsabilité élargie des producteurs (REP).



(1) Excluant les étiquettes.

(2) Selon le poids.



Social

DANS LE CADRE DE LA MISSION DE ROGERS, NOTRE OBJECTIF EST D'AVOIR UN IMPACT POSITIF SUR TOUTES LES COMMUNAUTÉS ET LES PARTIES PRENANTES AVEC LESQUELLES NOTRE ENTREPRISE INTERAGIT. CELA INCLUT NOS EMPLOYÉS, NOS FOURNISSEURS, NOS CLIENTS ET LES COMMUNAUTÉS DANS LESQUELLES NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS.

Nos employés sont essentiels à la réussite de notre entreprise. Travailler efficacement en équipe nous permet de tenir nos promesses et nous aide à nous démarquer de nos concurrents. Entretien un environnement qui favorise le respect, la diversité et l'égalité est au cœur de nos valeurs fondamentales. Un lieu de travail qui favorise l'autonomisation, le leadership, la responsabilité et la reconnaissance permet de créer des équipes performantes et d'offrir des possibilités d'apprentissage et d'épanouissement personnel.

Nous nous efforçons de veiller à ce que nos fournisseurs assument leurs responsabilités et effectuent leurs activités de manière éthique et durable, conformément aux normes de Rogers. En 2022, nous avons publié notre première édition de notre Politique d'approvisionnement éthique et le Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique qui l'accompagne, afin de garantir le respect de nos normes tout au long de notre chaîne d'approvisionnement.

En tant que fournisseur de nos clients, Rogers est consciente de notre responsabilité sociale, ainsi que de notre responsabilité de maintenir la haute qualité de nos produits et la fiabilité de l'approvisionnement, ce que nos clients attendent de notre part.

Nous continuons à être actifs dans les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités et nous recherchons toujours des organisations et des groupes communautaires avec lesquels nous pouvons établir un partenariat ou que nous pouvons soutenir.

INDICATEURS CLÉS

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020
Employés			
Nombre de femmes	332 ⁽¹⁾	207	217
Nombre d'hommes	845 ⁽¹⁾	737	727
Pourcentage de femmes occupant des postes de direction	34 %	23 %	22 %
Nombre d'employés à temps plein	932	Non rapporté	Non rapporté
Nombre d'employés à temps partiel	245	Non rapporté	Non rapporté
Nombre d'employés syndiqués	778	523	564
Pourcentage d'employés syndiqués	66 %	55 %	60 %
Taux de roulement volontaire (à l'exclusion des départs à la retraite)	10,84 %	7,10 %	9,4 %
Santé et sécurité			
Fréquence des accidents enregistrables (FAE/TFAE)	3,38	6,35	5,25 ⁽²⁾
Taux d'incidents avec arrêt de travail (TIAT)	1,64	2,77 ⁽³⁾	4,29
Taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (TIAT gravité)	53,18	34,74 ⁽³⁾	107,59
Nombre d'accidents mortels	0	0	0
Communauté			
Dons de charité	231 000 \$	205 000 \$	300 000 \$
Sécurité alimentaire			
Installations certifiées conformes à l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (IMSA)	9	9	9

(1) Augmentation du nombre en 2022, car les employés saisonniers ont été inclus pour la première fois.

(2) Exclut les sites de fabrication des produits de l'érable.

(3) Valeur actualisée pour 2021 à la suite d'enquêtes sur les accidents.

CHEZ ROGERS



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Rogers s'engage à fournir un environnement de travail sûr à tous ses employés et sous-traitants. Nous reconnaissons que la santé et la sécurité des employés et des sous-traitants est notre priorité absolue.

Nous disposons d'un système de gestion de la santé et de la sécurité composé de politiques et de normes régulièrement révisées et mises à jour. Notre équipe chez Rogers collabore avec les professionnels locaux de la santé et de la sécurité pour contrôler et suggérer des améliorations à nos systèmes. Nos équipes locales définissent régulièrement des objectifs d'amélioration continue qui réduisent les risques, tout en veillant à ce que nous respections la législation en vigueur et les lignes directrices de la Société afin d'instaurer une culture du « zéro blessure ». Afin de garantir la cohérence et de servir de guide pour mesurer l'amélioration continue, Rogers se compare aux normes de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA).

Le travail acharné de nos équipes de santé et de sécurité, et de tous nos employés, s'est traduit par une tendance très positive dans notre taux d'accidents au cours des cinq dernières années, soit une réduction de 50 % de la fréquence des accidents enregistrables (FAE) avec perte de temps en 2022 par rapport à 2018⁽¹⁾. De même, une diminution du taux d'incidents avec arrêt de travail (TIAT) de 29 % est enregistrée en 2022 par rapport à 2018⁽¹⁾.

COVID-19

Alors que la pandémie de COVID-19 s'est poursuivie jusqu'en 2022, nous avons veillé chez Rogers à ce que nos protocoles et nos mesures de protection soient mis à jour en fonction des avis scientifiques et médicaux pertinents, afin de garantir la sécurité de nos équipes et le bon fonctionnement de nos installations. Alors que les mesures relatives à la COVID-19 sont levées et que nos équipes retournent au bureau, nous continuons de suivre les conseils scientifiques et médicaux pertinents et à investir dans le contrôle de toute récurrence future de la pandémie dans nos opérations.

Progrès en matière de sécurité au travail (performances d'une année sur l'autre)	2022	2021	2020
Fréquence des accidents enregistrables (FAE)	-47 %	21 %	-16 % ⁽²⁾
Taux d'incidents avec arrêt de travail (TIAT)	-41 %	-35 %	26 %

(1) Les données de 2018 exclut les sites de fabrication des produits de l'érable.

(2) Exclut les sites de fabrication des produits de l'érable.



DIVERSITÉ, ÉGALITÉ ET INCLUSION

Rogers s'engage à instaurer une culture où la diversité, l'égalité et l'inclusion (DEI) sont intégrées dans tous les aspects de l'entreprise. Nous croyons qu'une équipe diversifiée apporte avec elle des cultures et des idées qui peuvent bénéficier à l'organisation et la renforcer. Nous aspirons à être un lieu de travail qui accueille tous les groupes et veille à ce que les employés soient toujours traités de manière égale, avec respect, dignité et courtoisie. Nous sommes fermement convaincus que la diversité des origines, des perspectives et des expériences de notre personnel est source d'innovation, une caractéristique qui définit Rogers.

La Société est fière d'être un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Nous veillons à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'embauche et nous avons mis en place des mesures pour garantir l'équité salariale, indépendamment du sexe, de l'origine ethnique ou de tout autre facteur non lié au rendement.

L'importance de la DEI est reconnue dans notre Code de conduite des affaires depuis plusieurs années. En 2021, nous avons mis davantage l'accent sur la DEI en élaborant et en publiant notre Politique d'entreprise en ce qui concerne la diversité, applicable dans un premier temps au conseil d'administration et à l'équipe de direction, la prochaine étape consistant à étendre le champ d'application de notre Politique de diversité à tous les secteurs de la Société. Outre l'extension du champ d'application de notre Politique en matière de diversité, nous utiliserons des outils numériques pour engager nos employés, les sensibiliser et nous efforcer d'obtenir des améliorations vérifiables, mis à part ce qui est déjà instauré en ce qui concerne le conseil d'administration et l'équipe de direction.

DROITS HUMAINS

En 2019, Rogers a publié sa Politique en matière de droits de la personne, applicable à tous ses employés. Cette politique décrit nos directives internes en matière de responsabilité sociale, de liberté d'association et d'absence de travail d'enfants ou de travail forcé. En outre, nous comprenons que nous avons la responsabilité de faire tout notre possible pour protéger les droits de la personne au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Dans cette optique, nous avons élaboré et publié notre première Politique d'approvisionnement éthique en 2022. Cette politique et le code de conduite qui l'accompagne ont été communiqués à nos fournisseurs pour qu'ils les examinent et les complètent. Dans le cadre de notre Politique d'approvisionnement éthique, Rogers exige de ses fournisseurs qu'ils respectent strictement nos normes en matière de droits de la personne. Celles-ci imposent :

- qu'on interdise le travail d'enfants et de mineurs;
- qu'on interdise la traite d'êtres humains, le travail forcé ou la servitude pour dettes;
- qu'on interdise toute forme d'abus, de corruption, de harcèlement et de discrimination;
- qu'on veille à ce que les horaires de travail, les conditions de travail (y compris en matière de santé et de sécurité) et les salaires soient équitables et légaux;
- qu'on garantisse le droit de tous les travailleurs à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates;
- que toutes les procédures de recrutement et d'emploi soient menées dans le respect de la légalité et de l'éthique;
- qu'on garantisse la liberté d'association et les droits de négociation collective.

Nous développons actuellement de nouveaux processus internes pour nous assurer que nos fournisseurs respectent notre Politique d'approvisionnement éthique et le Code de conduite qui l'accompagne. De plus amples informations sont disponibles dans la section « [Approvisionnement responsable](#) » du présent document.



MIEUX-ÊTRE DES EMPLOYÉS

Rogers croit au soutien actif du mieux-être holistique de ses employés. Pour ce faire, nous avons mis en place plusieurs programmes actifs :

- Nous offrons un service externe pour aider nos employés et leurs familles qui peuvent être confrontés à des problèmes de dépendance ou de toxicomanie, de stress, de problèmes conjugaux, d'intimidation, ainsi qu'à des problèmes d'adaptation sur le lieu de travail.
- Nous reconnaissons les avantages d'une main-d'œuvre en bonne santé et encourageons un mode de vie actif pour nos employés. À cette fin, nous offrons un programme de conditionnement physique aux employés, qui peuvent ainsi participer à des activités et à des programmes liés à la condition physique.
- La possibilité d'un horaire de travail flexible nous permet à la fois d'améliorer les performances et d'offrir aux employés des options pour maintenir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cet équilibre est renforcé par la mise en œuvre de notre Politique de télétravail, qui offre une approche hybride du travail à nos employés basés dans les bureaux.

Pour assurer le bien-être à long terme de nos employés, nous pensons qu'il est important d'entretenir une culture de l'apprentissage et du développement. Nous nous engageons à aider nos employés à réaliser leurs aspirations professionnelles. Chez Rogers, nos employés participent à des programmes de formation et de développement qui leur permettent d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences et qui les sensibilisent à des sujets pertinents en rapport avec leurs fonctions. Pour faire progresser la carrière de nos employés, nous leur offrons également le remboursement de leurs frais de scolarité afin qu'ils puissent maximiser leur potentiel en profitant d'occasions d'apprentissage à l'extérieur de l'entreprise.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Chez Rogers, nous prenons la sécurité alimentaire et la qualité de nos produits très au sérieux. Nous voulons nous assurer que nos clients peuvent avoir confiance dans la qualité des produits qu'ils reçoivent.

Nous avons mis en œuvre un système complet de gestion de la sécurité alimentaire et de la qualité des produits dans toutes nos installations. Nous utilisons des méthodologies de pointe pour garantir que nos produits sont fabriqués en toute sécurité, qu'ils sont conformes aux réglementations en vigueur et qu'ils respectent ou dépassent les normes de qualité internes que nous avons fixées.

La conformité de notre propre système interne de gestion de la sécurité alimentaire et de la qualité de nos produits contribue à garantir que nos installations sont également conformes aux certifications reconnues par l'Initiative mondiale de la sécurité alimentaire (IMSA) (FSSC 22000 dans nos installations sucrières et BRC dans nos installations acéricoles). Nos installations sont soumises à des audits réguliers effectués par des tiers et obtiennent des certifications de tiers pour démontrer leur conformité aux normes de sécurité alimentaire et de qualité. Toutes nos installations ont passé leurs derniers audits IMSA de tiers sans qu'on n'ait détecté aucune non-conformité majeure et nous avons mis en œuvre des actions correctives appropriées pour remédier à toute non-conformité mineure.

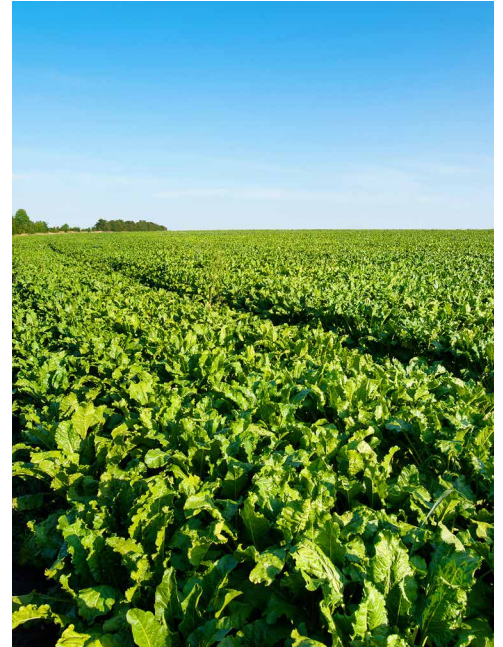
Outre la conformité de notre système interne de gestion de la sécurité alimentaire et de la qualité des produits, nous surveillons également d'autres paramètres externes, notamment les rappels de produits, les incidents graves et les plaintes des consommateurs liées à l'usine. En 2022, nous avons procédé au rappel de 18 264 kg de sucre en Colombie-Britannique et en Alberta, en raison de la présence potentielle de matières étrangères. Ce rappel a fait l'objet d'une enquête approfondie de la part de nos équipes d'assurance qualité et de la direction de l'usine, ce qui a permis d'identifier rapidement la source potentielle du problème et de remédier à d'éventuels problèmes immédiatement.

DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Rogers s'engage à respecter les droits de la personne, non seulement à l'égard de ses propres employés, mais aussi à l'égard des employés de sa chaîne d'approvisionnement. En 2022, la direction de Rogers a publié sa première déclaration de Politique d'approvisionnement éthique. Cette nouvelle déclaration a été créée conjointement avec notre Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique, et les deux documents ont été distribués à nos fournisseurs.

Le Code de conduite de notre Politique d'approvisionnement éthique comprend des critères exhaustifs en matière de lutte contre la corruption, de droits du travail, de conditions de travail équitables et sûres et de respect de l'environnement. Nous demandons à nos fournisseurs de vérifier et de confirmer qu'ils respectent nos normes. Il incombe à la direction de Rogers d'établir, de documenter, de mettre en œuvre, de communiquer et de maintenir une gestion efficace des ressources, conformément aux principes de l'approvisionnement éthique, en veillant à respecter les lois et les réglementations locales en vigueur.

Comme tous les autres domaines touchés par le programme ESG de Rogers, notre programme d'approvisionnement éthique est soumis à un cycle d'amélioration continue. Au cours des premières étapes de la distribution, nous nous sommes principalement concentrés sur les fournisseurs de matériaux au sein du secteur du sucre. Nous sommes actuellement en train de mettre à jour nos politiques dans le secteur des produits de l'érable et de distribuer ces documents mis à jour à plus de 1400 acériculteurs qui approvisionnent nos installations afin qu'ils les examinent et les complètent.



DANS NOS COMMUNAUTÉS

Rogers s'engage à soutenir les communautés dans lesquelles elle exerce ses activités. Nous avons une Politique de dons qui soutient financièrement chaque année diverses organisations caritatives locales et internationales.

Rogers apporte un soutien financier à un large éventail d'organisations actives dans la communauté locale, notamment celles qui viennent en aide aux familles défavorisées, qui soutiennent l'enseignement agricole, qui œuvrent au mieux-être de la communauté et qui assurent de l'aide aux employés en situation de crise. Nous sommes fiers de soutenir des organismes de bienfaisance locaux tels que le Chic Resto Pop à Montréal (un organisme d'insertion socioprofessionnelle, d'économie sociale et d'action communautaire) et la « Taber Food Bank » à Taber. En 2022, nous avons activement soutenu les interventions en cas de catastrophe au Canada et à l'étranger par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, notamment en aidant les communautés touchées par l'ouragan Fiona dans le Canada atlantique et par le conflit en cours en Ukraine.

	2022	2021	2020
Dons de charité	231 000 \$	205 000 \$	300 000 \$

Rogers est également fière d'aider les employés à faire du bénévolat pour les causes qu'ils soutiennent. Nous informons tous les employés, lors de leur intégration, de la possibilité de faire du bénévolat pour les organisations de leur choix avec le soutien de la Société.

Nous nous efforcerons de continuer à nous impliquer dans les communautés où nous exerçons nos activités et à les soutenir. Nous visons la création d'une structure de dons d'entreprise mieux définie et d'un processus de suivi interne. Cela nous permettra de mieux comprendre où nous sommes actuellement impliqués et s'il y a des domaines dans lesquels nous pouvons étendre notre soutien.





Gouvernance

CHEZ ROGERS, NOUS SOMMES CONSCIENTS QU'UNE GOUVERNANCE SOLIDE EST ESSENTIELLE POUR ASSURER UNE BONNE GESTION ET LE SUCCÈS DE NOTRE SOCIÉTÉ.

Notre conseil d'administration est considéré comme un élément à part entière de notre entreprise. Il réunit des personnes aux profils divers et à l'expérience pertinente pour aider la Société à fonctionner avec succès et à défendre ses valeurs et sa réputation. Le conseil d'administration a la responsabilité générale de suivre et d'évaluer la direction stratégique et opérationnelle de l'entreprise, et d'y contribuer. Il s'agit notamment d'aider la Société à effectuer une gestion efficace conforme aux exigences réglementaires et légales et de veiller à ce qu'elle fonctionne de manière éthique et socialement responsable, tout en maximisant la valeur à court et à long terme pour les parties prenantes. Le conseil d'administration est également chargé de définir et de superviser le processus d'évaluation et de gestion des risques de l'entreprise.

L'ensemble de notre conseil d'administration se réunit tous les trimestres pour examiner les résultats et discuter des questions d'affaires stratégiques. Le conseil d'administration est assisté dans la gestion de ses responsabilités par des comités spécialisés composés de membres du conseil d'administration et soutenus par des représentants de l'équipe de direction de Rogers. Ces comités sont les suivants : Audit, Ressources humaines et rémunération, Initiatives stratégiques et ESG.

INDICATEURS CLÉS

Indicateur	Résultat 2022	Résultat 2021	Résultat 2020
Informations sur le conseil d'administration et la gouvernance			
Pourcentage d'administrateurs indépendants, Rogers Sugar inc. (RSI), Société mère	100 %	100 %	100 %
Pourcentage d'administrateurs indépendants, Lantic inc., Société d'exploitation	57 %	50 %	50 %
Président du conseil d'administration et chef de la direction distincts	Oui	Oui	Oui
Président du conseil d'administration indépendant	Oui	Oui	Oui
Processus annuel d'évaluation du conseil d'administration	Oui	Oui	Oui
Nombre de réunions du conseil d'administration	6	6	8
Présence moyenne aux réunions	100 %	100 %	100 %
Renouvellement du conseil d'administration et diversité			
Élection annuelle des administrateurs	Oui	Oui	Oui
Politique de vote à la majorité	Oui	Oui	Oui
Âge moyen des administrateurs	62	61	60
Âge obligatoire de la retraite	Oui	Oui	Oui
Durée moyenne du mandat des administrateurs	10	11	10
Pourcentage de femmes au conseil d'administration	33 %	17 %	17 %
Politique de diversité du conseil d'administration	Oui	Oui	Non
Droits des actionnaires			
Vote consultatif sur le salaire	Oui	Oui	Non

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ROGERS EST RESPONSABLE DE LA GÉRANCE DE LA SOCIÉTÉ ET A ADOPTÉ UN MANDAT OFFICIEL ÉNONÇANT LES RESPONSABILITÉS DE GÉRANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, Y COMPRIS SES RESPONSABILITÉS EN CE QUI A TRAIT À LA SURVEILLANCE EN TANT QU'INVESTISSEUR DANS LES PLACEMENTS DE LA SOCIÉTÉ, À LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, À LA SURVEILLANCE DU RENDEMENT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ, AUX RAPPORTS FINANCIERS, À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS, À LA SURVEILLANCE DES POLITIQUES ET DES PROCÉDURES, AUX COMMUNICATIONS ET AUX RAPPORTS, AINSI QU'À LA CONFORMITÉ, TEL QU'INDIQUÉ DANS [LE MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION^{\(1\)}](#) ET DANS [LES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS^{\(1\)}](#) DE ROGERS.

Le conseil d'administration est également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie à long terme de la Société et approuve, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, entre autres, les opportunités et les risques liés aux activités de la Société et à ses investissements.

[Les Lignes directrices du conseil d'administration en matière de gouvernance^{\(1\)}](#) définissent les normes relatives aux responsabilités, à l'organisation et à la composition du conseil d'administration, aux comités du conseil d'administration et à leur mandat, aux réunions et aux documents du conseil d'administration, à la rémunération des administrateurs, à la relation avec les administrateurs, aux responsabilités et aux performances des administrateurs, ainsi qu'à l'éthique et aux conflits d'intérêts.

Le Comité environnemental, social et de gouvernance (ESG) est un comité permanent composé d'administrateurs indépendants nommés par le conseil d'administration. Il est responsable de :

1. Superviser et évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.
2. Développer, recommander au conseil d'administration, mettre en œuvre et évaluer des principes de gouvernance efficaces.
3. Superviser et conseiller le conseil d'administration sur la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des opportunités et des rapports de l'entreprise en ce qui concerne les questions ESG importantes.

Conformément à [la Charte du Comité ESG^{\(1\)}](#), le comité peut également être tenu d'identifier des candidats au poste d'administrateur et de recommander au conseil d'administration des candidats qualifiés pour l'élection lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

(1) En anglais seulement.



OPÉRATIONS

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE ROGERS ASSURE LA SUPERVISION ET L'EXÉCUTION DE LA STRATÉGIE DE LA SOCIÉTÉ, SOUS LA RESPONSABILITÉ DIRECTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ROGERS.

Les activités de Rogers sont régies par notre [Code de conduite des affaires^{\(1\)}](#), dans lequel nous définissons clairement les pratiques acceptables et fournissons des informations pertinentes concernant les sujets suivants :

- Dénonciation
- Sécurité
- Égalité et diversité
- Harcèlement et comportements offensants
- Conflits d'intérêts
- Lois et règlements
- Contrôles et divulgation
- Médias, communications et information continue
- Négociation d'actions
- Utilisation des ordinateurs et d'Internet
- Corruption et pots-de-vin
- Cadeaux et gratifications
- Relations avec les fournisseurs
- Soutien politique et engagement auprès des gouvernements
- Confidentialité
- Vie privée
- Engagement communautaire
- Notre environnement

RÉMUNÉRATION

Rogers estime qu'une structure de rémunération équitable et concurrentielle permet d'attirer, de retenir et de motiver des personnes qualifiées au sein de l'organisation. Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé d'évaluer la rémunération des cadres de Rogers et de faire des recommandations au conseil d'administration à ce sujet, rémunération qui comprend un salaire de base ainsi que des programmes incitatifs basés sur la performance. Les employés ne faisant pas partie de la direction participent également aux programmes incitatifs de la Société. Pour tous les participants, une partie de la rémunération incitative est basée sur la réalisation d'objectifs ESG. [La Charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération^{\(1\)}](#) décrit l'approche adoptée pour attirer, retenir et motiver les cadres de Rogers d'une manière équitable et éthique. Le plan de rémunération hautement concurrentiel de Rogers se reflète dans notre taux de roulement volontaire des employés systématiquement faible (à l'exclusion des départs à la retraite).

	2022	2021	2020
Taux de roulement volontaire (à l'exclusion des départs à la retraite)	10,84 %	7,10 %	9,40 %

(1) En anglais seulement.



ESG

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Supervise tous les aspects liés à l'ESG, y compris notre stratégie et nos objectifs en matière d'ESG, les principaux projets internes et externes et tout risque lié à l'ESG.
- Des conseils sont donnés aux responsables fonctionnels lors des réunions régulières du Comité ESG du conseil d'administration.

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

- Le président et chef de la direction, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe de direction, assure la supervision opérationnelle.
- Indicateurs de performance liés à l'ESG.

VICE-PRÉSIDENT, SERVICES OPÉRATIONNELS, DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Sous la responsabilité du président et chef de la direction, il supervise le programme ESG global et guide directement l'équipe opérationnelle ESG/durabilité dans la mise en œuvre de la stratégie ESG.
- Indicateurs de performance liés à l'ESG.

COMITÉ OPÉRATIONNEL ESG

- Consultation des responsables fonctionnels interservices.
- Indicateurs de performance liés à l'ESG.

ÉQUIPE DE L'ESG ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Elle gère les programmes ESG et de développement durable au quotidien, y compris la stratégie, les politiques, les objectifs et les projets, de l'idéation à l'exécution. Indicateurs de performance liés à l'ESG.

SURVEILLANCE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Rogers supervise le programme ESG, la stratégie, les progrès et l'alignement en ce qui concerne les objectifs de la Société, les intérêts des parties prenantes et les risques et opportunités potentiels. Des orientations et des conseils clairs sont fournis à la direction de la Société au cours des réunions régulières du Comité ESG du conseil d'administration.

DIRECTION EXÉCUTIVE

Notre président et chef de la direction assure la surveillance opérationnelle et veille à ce que le programme ESG soit mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques et aux attentes du conseil d'administration. Sous la responsabilité directe du président-directeur général, le vice-président des services opérationnels, de la chaîne d'approvisionnement et du développement durable veille à ce que les objectifs ESG de la Société soient atteints.

GESTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Sous la responsabilité du vice-président des services opérationnels, de la chaîne d'approvisionnement et du développement durable, le directeur du développement durable veille, en coordination avec le Comité opérationnel ESG et d'autres responsables fonctionnels de l'entreprise, à ce que le programme et la stratégie ESG soient mis en œuvre conformément aux attentes du conseil d'administration et de la haute direction.





Approvisionnement responsable

CHEZ ROGERS, NOUS SAVONS QU'UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT FIABLE ET RÉILIENTE EST ESSENTIELLE À NOTRE SUCCÈS. NOUS SAVONS QUE NOTRE APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE BRUT, EN BETTERAVES À SUCRE ET EN SIROP D'ÉRABLE DÉPEND FORTEMENT D'UN ENVIRONNEMENT NATUREL FONCTIONNEL ET D'UNE COMMUNAUTÉ FORTE DANS LES ZONES LOCALES QUI NOUS FOURNISSENT NOS MATIÈRES PREMIÈRES.

Alors que nous progressons vers notre objectif de 100 % de sucre brut provenant de producteurs qui ont recours à des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées, nous comprenons que les mesures prises pour atteindre cet objectif non seulement renforcent la résilience de notre entreprise, mais garantissent également la protection des environnements et des communautés qui sont essentiels dans notre réseau.

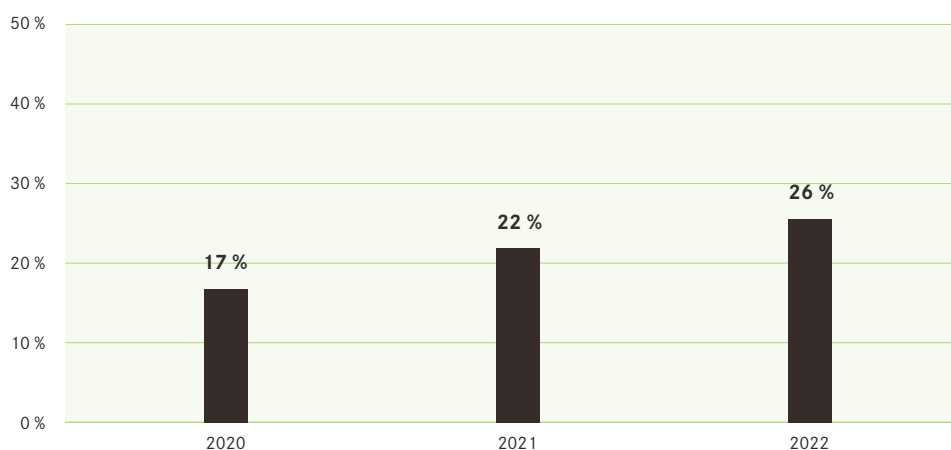
APPROVISIONNEMENT ÉTHIQUE ET DURABLE

ROGERS S'ENGAGE À PROMOUVOIR UNE GESTION RESPONSABLE DE NOS RESSOURCES ET DE L'ENVIRONNEMENT EN RESPECTANT LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET LES DROITS DE LA PERSONNE, NON SEULEMENT DANS LE CADRE DE NOS PROPRES ACTIVITÉS, MAIS AUSSI DANS NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT. CET ENGAGEMENT A GUIDÉ L'ÉLABORATION DE NOTRE OBJECTIF VISANT À S'APPROVISIONNER À 100 % EN SUCRE BRUT AUPRÈS DE PRODUCTEURS QUI ONT RECOURS À DES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES CERTIFIÉES OU VÉRIFIÉES D'ICI 2027⁽¹⁾. NOUS SOMMES HEUREUX DE PRÉSENTER NOS PROGRÈS VERS NOTRE OBJECTIF. CEPENDANT, NOUS COMPRENONS QUE NOUS AVONS ENCORE DES PROGRÈS À RÉALISER DANS LES ANNÉES À VENIR.

Au cours du dernier trimestre 2022, nous avons franchi une étape importante pour augmenter le volume de sucre de canne brut certifié durable approvisionné dans les années à venir, grâce à un partenariat d'approvisionnement pluriannuel avec Raízen, une source de sucre certifié sans organismes génétiquement modifiés (« non-OGM ») et certifié Bonsucro⁽²⁾ pour nos activités dans l'est du Canada. Ce sucre brut certifié Bonsucro sera raffiné dans nos installations de Montréal et offert à nos clients dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable.

	2022	2021	2020
Pourcentage des dépenses d'approvisionnement en sucre brut provenant de sources durables certifiées ou vérifiées	21 %	Non rapporté	Non rapporté
Pourcentage de sucre brut provenant de sources certifiées ou vérifiées durables (en volume) ⁽³⁾	26 %	22 %	17 %
Pourcentage de sucre brut certifié selon la norme de la chaîne de contrôle Bonsucro (en volume)	10 %	Non rapporté	Non rapporté
Pourcentage de sucre brut dont la production a été vérifiée au niveau FSA Silver (en volume) ^{(3), (4)}	16 %	Non rapporté	Non rapporté

SUCRE BRUT CERTIFIÉ OU VÉRIFIÉ DURABLE



(1) Certifié ou vérifié durable selon Bonsucro, FSA ou VIVE.

(2) www.bonsucro.com

(3) L'approvisionnement de betteraves, et la production de sucre associée, a été normalisé et inclut dans les calculs de l'approvisionnement.

(4) www.saipatform.org/fsa



NOUS SOMMES HEUREUX DE DIRE QUE NOUS POUVONS RETRACER PRÈS DE 100 % DE NOTRE APPROVISIONNEMENT EN BETTERAVES À SUCRE ET EN SIROP D'ÉRABLE JUSQU'ÀUX EXPLOITATIONS AGRICOLES D'OÙ ILS PROVIENNENT, AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS.

En 2022, nous avons également publié notre Politique d'approvisionnement éthique et le Code de conduite de nos fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique qui y est associé. Cet ensemble de politiques comprend des critères complets portant sur la lutte contre la corruption, les droits du travail, les conditions de travail équitables et sûres, et le respect de l'environnement. Notre Politique d'approvisionnement éthique et notre Code de conduite ont été élaborés en s'inspirant des meilleures pratiques de l'industrie et d'après les normes internationalement reconnues, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne⁽¹⁾ et les principes énoncés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail⁽²⁾.

En 2023, nous prévoyons d'élargir le champ d'application de notre Politique d'approvisionnement éthique et du Code de conduite des fournisseurs en matière d'approvisionnement éthique qui lui est associé, afin d'y inclure les aspects liés à la gouvernance et aux droits fonciers, tout en renommant les documents de manière qu'ils représentent leur champ d'application de manière plus appropriée. En outre, nous allons créer un plan de distribution et de suivi solide pour contrôler la distribution des documents mis à jour à tous les fournisseurs dans les secteurs du sucre et des produits de l'érable. Nous sommes impatients de fournir une mise à jour de nos progrès dans notre rapport ESG 2023.

Chez Rogers, nous sommes conscients de l'importance de la traçabilité de nos matières premières, conformément à notre objectif de faire en sorte que 100 % de notre approvisionnement en sucre brut provienne de producteurs ayant recours à des pratiques agricoles durables vérifiées ou certifiées. Nous sommes heureux de dire que nous pouvons retracer près de 100 % de notre approvisionnement en betteraves à sucre et en sirop d'érable jusqu'aux exploitations agricoles d'où ils proviennent, au Canada et aux États-Unis. Les betteraves qui servent à produire du sucre dans notre usine de Taber sont cultivées selon des pratiques d'agriculture durable, les producteurs ayant obtenu le niveau argent dans l'évaluation des performances par la Farm Sustainability Assessment (FSA) de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI). Nous sommes également heureux d'annoncer que nous traçons notre approvisionnement en sucre de canne brut, qui provient principalement d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, jusqu'à l'usine où la canne à sucre a été transformée. La transparence accrue que nous assure notre partenariat d'approvisionnement avec Raízen améliorera encore la traçabilité de notre approvisionnement en sucre de canne brut.

Le programme de Rogers visant à accroître la traçabilité et la durabilité de l'approvisionnement en sucre brut est essentiel pour atténuer les risques liés aux problèmes environnementaux ou sociaux qui peuvent affecter la chaîne d'approvisionnement en sucre dans des domaines qui ne sont pas directement supervisés ou gérés par la Société.

(1) www.ohchr.org

(2) www.ilo.org/declaration



Annexes



TABLEAU D'INDEX DE LA SASB

Rogers présente ses rapports conformément à la norme SASB sur les produits agricoles, dans le secteur des aliments et des boissons, gérée par l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Nous ne divulguons pas actuellement tous les paramètres inclus dans la norme pour notre secteur, mais nous continuerons à les évaluer à l'avenir.

SUJET	MESURE COMPTABLE	UNITÉ DE MESURE	CODE	RÉPONSE / ENDROIT
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions globales brutes de champ d'application 1	Tonnes métriques (t) de CO ₂ e	FB-AG-110a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Action contre les changements climatiques
	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme permettant de gérer les émissions de champ d'application 1, les objectifs de réduction des émissions et une analyse des performances par rapport à ces objectifs	s/o	FB-AG-110a.2	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Action contre les changements climatiques
	Consommation de carburant du parc automobile, pourcentage en énergie renouvelable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	FB-AG-110a.3	7 831; 0 %
Gestion de l'énergie	(1) Énergie opérationnelle consommée, (2) Pourcentage en électricité du réseau, (3) Pourcentage en énergie renouvelable	Gigajoules (GJ), pourcentage (%)	FB-AG-130a.1	4 178 578; 4 %; 1,3 %
Gestion de l'eau	(1) Total d'eau prélevée, (2) total d'eau consommée, pourcentage de chaque total dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Milliers de mètres cubes (m ³), pourcentage (%)	FB-AG-140a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Gestion de l'eau
	Description des risques liés à la gestion de l'eau et des stratégies et pratiques visant à atténuer ces risques	s/o	FB-AG-140a.2	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Gestion de l'eau
	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, aux normes et aux réglementations de quantité et/ou de qualité de l'eau	Nombre	FB-AG-140a.3	Pas rapporté actuellement
Sécurité alimentaire	(1) Taux de non-conformité et (2) taux de mesures correctives associées à l'audit de la Global Food Safety Initiative (GFSI, ou Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire) pour les (a) non-conformités majeures et les (b) non-conformités mineures	Taux	FB-AG-250a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Sécurité alimentaire
	Pourcentage de produits agricoles provenant de fournisseurs certifiés dans le cadre d'un programme de certification de sécurité alimentaire reconnu par la Global Food Safety Initiative (GFSI, ou Initiative mondiale pour la sécurité alimentaire)	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-250a.2	Pas rapporté actuellement
	(1) Nombre de rappels émis et (2) quantité totale de produits alimentaires rappelés	Nombre, tonnes métriques (t)	FB-AG-250a.3	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Sécurité alimentaire
Santé et sécurité des collaborateurs	(1) Taux de fréquence des accidents du travail (TRIR) (2) Taux de mortalité et (3) Taux de fréquence des presque-accidents (NMFR) pour (a) les employés directs et (b) les employés saisonniers et migrants	Taux	FB-AG-320a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Sécurité au travail, TFAÉJ – Pas rapporté actuellement
Impacts environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement des composants	Le pourcentage de produits agricoles obtenus certifiés par une norme environnementale et/ou sociale d'un organisme tiers, et les pourcentages par norme	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-430a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Approvisionnement responsable
	(1) Taux de non-conformité et (2) taux de mesures correctives associées de l'audit de responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs pour les (a) non-conformités majeures et les (b) non-conformités mineures	Taux	FB-AG-430a.2	Pas rapporté actuellement
	Discussion sur la stratégie de gestion des risques environnementaux et sociaux découlant de la culture contractuelle et de l'obtention de marchandises	s/o	FB-AG-430a.3	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – Approvisionnement responsable
Gestion des OGM	Discussion sur les stratégies de gestion de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM)	s/o	FB-AG-430b.1	Pas rapporté actuellement
Approvisionnement en composants	Identification des cultures principales et description des risques et occasions présentés par le changement climatique	s/o	FB-AG-440a.1	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – À propos de Rogers; Action contre les changements climatiques
	Pourcentage de produits agricoles provenant de régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Pourcentage (%) par coût	FB-AG-440a.2	Pas rapporté actuellement

MESURE D'ACTIVITÉ	CATÉGORIE	UNITÉ DE MESURE	CODE	RÉPONSE / ENDROIT
Production par culture principale	Quantitatif	Tonnes métriques (t)	FB-AG-000.A	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – À propos de Rogers
Nombre d'installations de traitement	Quantitatif	Nombre	FB-AG-000.B	Rapport ESG de Rogers Mai 2023 – À propos de Rogers

ABRÉVIATIONS

ESG	Environnement, social et gouvernance
BAIIA	Bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et dépréciation
BAIIA ajusté	Voir la section « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport annuel de l'exercice 2022 pour la définition et le rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR
GES	Gaz à effet de serre
t.m.	Tonne métrique
GJ	Gigajoule
kWh	Kilowatt heure
tCO₂e	Tonne métrique d'équivalent dioxyde de carbone
m³	Mètre cube
REP	Responsabilité élargie des producteurs
FIE	Fréquence des incidents enregistrables
TIE	Taux d'incidents enregistrables
TAAT	Taux d'accidents avec arrêt de travail
GFSI	Global Food Safety Initiative
OSHA	Occupational Safety and Health Administration
DEI	Diversité, égalité et inclusion
OIT	Organisation internationale du travail
non-OGM	Organisme non génétiquement modifié
EDEA	Évaluation de la durabilité des exploitations agricoles
IAD	Initiative pour l'agriculture durable



CONTACT

Jean-Sébastien Couillard

Vice-président, finance, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif

4026, rue Notre-Dame Est

Montréal (Québec)

H1W 2K3

Téléphone : (514) 940-4350

WWW.LANTICROGERS.COM

WWW.THEMAPLETREAT.COM

ROGERS

Lantic

